ÉLOGIE-SIEMP LE MAG' #3

Les habitants du 125-127 boulevard de Charonne Paris 11e se sont réunis à l'occasion de la Fête des voisins, mai 2017

Une journée au sein d'Élogie-Siemp Contact
-page 8-

Végétalisons Paris !
-page 12-

Bien vieillir dans son logement
-page 13-

élogie - SIEMP

CRÉONS UN ESPACE DE VIE

Passionnée par les livres, Marie-Noëlle Lamoureux, habitante du 125-127 boulevard de Charonne Paris 11e, n'a pas hésité une seconde à partager son idée lorsque l'appel à projets « Des idées pour ma résidence » a été lancé, dans le cadre du budget participatif de la Ville de Paris.
Au total, 9 projets ont été proposés par les locataires de l'ensemble immobilier, dont celui de Marie-Noëlle Lamoureux. Son idée ? Créer et faire vivre un lieu de rencontres et d'échanges autour des livres. Un jury a sélectionné, en décembre 2015, ce projet qui répondait aux critères d'utilité pour l'ensemble des locataires, de faisabilité et de budget.
Un espace dédié a été rénové. Bibliothèque, tables et chaises y ont été installées pour que l'ensemble des locataires puisse partager un moment convivial, se parler, lire sur place ou emporter des romans.
Cet espace de vie a été inauguré le mardi 2 mai dernier par François Vauglin, Maire du 11e arrondissement, Valérie de Brem, directrice générale d'Élogie-Siemp, ainsi que Nathalie Loiseau, responsable d'agence et Martia et Éric Sombray, gardiens.

Sommaire

Édito 4

Le saviez-vous ? 5

Le ménage auto-géré par les habitants, parlons-en ! 6

Une journée au sein d'Élogie-Siemp Contact 8

Une organisation territoriale plus proche de vous 10

Végétalisons Paris ! 12

Bien vieillir dans son logement 13

Les projets associatifs 14

Élogie-Siemp Le Mag' est édité par Élogie-Siemp • 8 boulevard d'Indochine à Paris 19e • RCS Paris B 552 038 200 • Tél. : 01 40 47 55 55 • communication@elogie-siemp.paris • Directrice de la publication : Valérie de Brem • Rédaction et réalisation : Direction de la communication • Crédits : Christian Dao, Contextes, Éléonore Henry de Frahan, Mehrak, Vincent Baillais • Impression : Champagnac • Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement • Septembre 2017

édito

Depuis le 6 juin 2017, les équipes d'Élogie-Siemp sont réunies sur de nouveaux sites et de nouveaux services vous sont proposés. Dans ce numéro, nous vous présentons plus en détail les évolutions intervenues. Ainsi, notre reporter a consacré un article à la journée qu'il a passée en immersion au sein du Service de Relation Locataires "Élogie-Siemp Contact". Toutes ces évolutions ont pour ambition d'améliorer le service rendu. Cependant, l'ampleur des changements entrepris a occasionné quelques difficultés. Sachez que nous en sommes désolés et que nous mettons tout en œuvre pour assurer un service tout à fait satisfaisant au plus vite.

Par ailleurs, plusieurs articles de ce numéro évoquent des initiatives encore peu connues et qui méritent de l'être par leur contribution au mieux-vivre ensemble dans vos immeubles. C'est le cas du lieu de vie créé boulevard de Charonne dans le 11e arrondissement et sélectionné dans le cadre du budget participatif. Cette action, tout comme le ménage autogéré dans les petits immeubles, le compostage collectif proposé par la Ville de Paris ainsi que la Fête des voisins dynamisent la vie dans les résidences. Ce numéro est aussi l'occasion d'aborder des sujets pratiques qui peuvent améliorer le quotidien. La démarche à suivre pour les personnes âgées qui souhaitent faire une demande d'adaptation de leur logement est ainsi expliquée.

Enfin, nous avons le plaisir de vous offrir avec ce magazine, une carte aimantée pour vous rappeler l'adresse et les horaires d'ouverture de votre agence de proximité, le numéro d'Élogie-Siemp Contact et l'adresse de votre Espace locataire.

Bonne lecture !

Danièle Premel
Présidente

Valérie de Brem
Directrice générale

Le saviez-vous ?

En 2015, la Ville de Paris expérimentait un site web (LOC'Annonces) permettant de postuler en ligne sur certaines catégories de logements sociaux dits intermédiaires. Ce site a été amélioré et les demandeurs de logements sociaux peuvent désormais voir les logements proposés, en voie de se libérer, et se positionner directement sur celui qui correspond le mieux à leurs besoins, et ce pour tous les types de logements sociaux.
Pour consulter le site Internet, rendez-vous sur https://teleservices.paris.fr/locannonces

Des locataires participent aux tâches quotidiennes (sortie des poubelles, ménage) pour réduire leurs charges

LE MÉNAGE AUTOGÉRÉ PAR LES HABITANTS, PARLONS-EN !

Depuis 2015, Élogie-Siemp propose à certains locataires, dans des immeubles de moins de 10 logements, de prendre en charge la propreté de leur résidence. Les habitants assurent à tour de rôle l'entretien des parties communes et la sortie des ordures ménagères, pour réduire les charges de l'immeuble.

Pour ce faire, le bailleur et les locataires concluent une convention qui encadre cette autogestion et précise le contenu des prestations à réaliser par les locataires, l'organisation du stock de produits de nettoyage ou encore les horaires d'intervention. Une fois le cadre général posé, il revient aux locataires de s'organiser entre eux pour assurer les prestations, les collaborateurs d'Élogie-Siemp restant en charge du contrôle du bon état général des lieux et du respect de la convention. Cette dernière est conclue pour une durée d'un an reconductible tacitement. Elle peut être résiliée à tout moment avec un préavis d'un mois, notamment parce qu'elle n'est pas opposable aux locataires entrants. Tout nouvel entrant doit par conséquent donner son accord sur cette convention, faute de quoi celle-ci devient caduque.

Cette autogestion n'est proposée qu'aux locataires d'immeubles de moins de 10 logements, considérant qu'il s'agit d'un seuil au-delà duquel l'organisation entre locataires devient complexe. Les objectifs poursuivis sont bien sûr la maîtrise du niveau de charges locatives, mais aussi la mobilisation de l'ensemble des habitants pour la préservation de leur cadre de vie, la responsabilisation individuelle sur la propreté des parties communes et finalement, le renforcement du lien social.

Au total, une dizaine de résidences sont aujourd'hui concernées principalement dans les 18e, 19e et 20e arrondissements. À ce jour, Élogie-Siemp n'a enregistré aucune demande de rupture de ces conventions.

AVEZ-VOUS PENSÉ AU COMPOSTAGE COLLECTIF ?

Gardien et locataires se mobilisent pour entretenir les espaces verts installés au 101-103 rue des Poissonniers, Paris 18e

Dans le cadre de sa stratégie « zéro déchet », la Ville de Paris conduit des actions auprès des habitants afin de réduire les quantités de déchets alimentaires jetés. Les déchets d'un ménage sont constitués de près de 22 % de déchets organiques humides, soit entre 50 et 70 kg par habitant et par an. Vous pouvez valoriser ces déchets et leur redonner une nouvelle vie. Pensez-y !

Pourquoi composter vos déchets alimentaires ?

Par ce geste écologique, vous valoriserez vos déchets organiques et vous bénéficierez gratuitement d'un terreau riche pour votre potager, vos plantes d'intérieur ou d'extérieur. Vous contribuerez également à réduire le volume des déchets et ordures ménagères à évacuer au sein de votre résidence.

La Ville accompagne gratuitement, et sous conditions, les habitants volontaires dans la démarche d'installation d'un composteur collectif en pied d'immeuble : réalisation d'un diagnostic de faisabilité, fourniture et mise en place du matériel, formation des volontaires et suivi par des Maîtres-Composteurs. Élogie-Siemp relaie cette action et soutient les locataires qui souhaitent participer.

Quels déchets composter ?

Tous les déchets ne sont pas compostables ! Voici quelques exemples de ce que vous pouvez composter facilement :

> **Les déchets de cuisine :** coquilles d'œufs (à concasser), épluchures de fruits et légumes, sachets de thé et marc et filtres à café, pain rassis, restes de repas…

> **Les déchets du jardin :** fleurs et plantes coupées ou fanées, feuilles mortes, branchages, déchets du potager…

> **Les autres déchets :** serviettes et mouchoirs en papier, papiers et cartons non imprimés, essuie-tout, litières naturelles…

Comment vous y prendre ?

Vous souhaitez candidater pour votre immeuble ? La motivation d'une dizaine de foyers volontaires est nécessaire ! Parmi eux, une ou plusieurs personnes référentes bénévoles devront également être motivées pour l'animation et le suivi de la démarche.

Retrouvez toutes les informations pratiques sur www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/environnement-et-espaces-verts/dechets ou en écrivant à l'adresse dpe-compostage@paris.fr.

Immersion

UNE JOURNÉE AU SEIN D'ÉLOGIE-SIEMP CONTACT

Vous souhaitez nous faire part d'un changement de situation, donner congé de votre logement, poser une question au sujet de travaux en cours, obtenir un rendez-vous. Autant de sujets qui vous amènent à composer le 01 40 47 55 55. Qui se cache derrière cette ligne téléphonique ?

Élogie-Siemp a saisi l'opportunité offerte par la mise en place de la nouvelle organisation pour faire évoluer l'accueil téléphonique et le traitement des demandes, qu'elles soient d'ordre technique ou administratif.

Début juin 2017, les douze collaborateurs qui composent le service Élogie-Siemp Contact ont pris place au siège d'Élogie-Siemp dans le 19e arrondissement de Paris. Leur objectif ? Répondre aux **400 à 500 appels quotidiens**.

« Élogie-Siemp bonjour », il est 9h30 Hanene prend son premier appel. Auparavant, elle a déjà, comme ses 10 autres coéquipiers, traité les courriels reçus par le biais de l'Espace locataire, ainsi que les courriers postaux.

« Pourriez-vous m'épeler votre nom ? Nous allons commencer par vérifier vos coordonnées. » À chaque appel, c'est le même rituel. Hanene consulte le dossier du locataire sur son ordinateur pour savoir s'il a déjà une demande en cours. Si c'est le cas, elle pourra le renseigner sur le suivi de sa demande. Sinon, elle ouvre une « affaire », technique ou administrative selon la nature du problème qu'il rencontre.

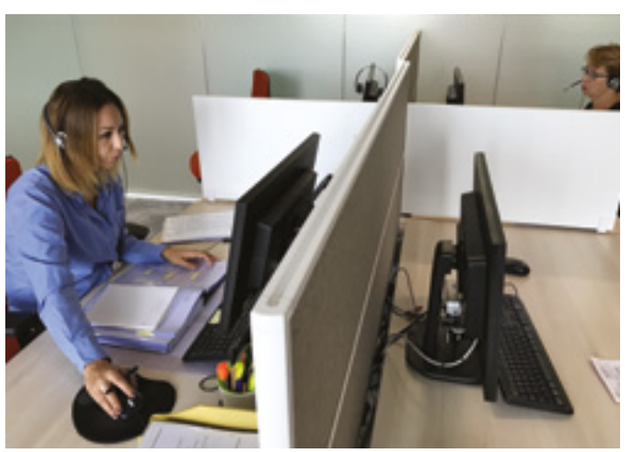

« **Mon rôle est d'apporter une réponse rapide et concrète aux locataires**, dit-elle. **Pour cela, je dois écouter, m'assurer de bien comprendre la demande et faire mon possible pour qu'à la fin de notre échange, le locataire se sente satisfait.** Je dois aussi souvent rassurer mes interlocuteurs, pour qu'ils sachent que leur demande est bien enregistrée et sera traitée dans les meilleurs délais. Les outils mis en place à la création d'Élogie-Siemp Contact permettent justement de pouvoir à chaque instant tracer la demande et bénéficier d'un meilleur suivi. C'est ce que je m'attache à leur expliquer. »

« **La plupart des appels concerne les fuites d'eau, les travaux à l'intérieur du logement ou encore les demandes d'adaptation des logements aux personnes âgées.** Pour savoir ce qui est à la charge du locataire ou au contraire à celle du bailleur, je dois amener les locataires à qualifier au mieux leur demande pour leur apporter la bonne réponse et si nécessaire les orienter vers le bon interlocuteur. » Pour occuper cette fonction, Hanene a reçu une formation d'un mois, l'occasion de se familiariser avec le vocabulaire technique lié à la robinetterie ou la menuiserie, mais aussi de manipuler aisément le logiciel d'enregistrement et de suivi des demandes.

Il est 12h, Hanene a répondu à une vingtaine d'appels. Pour autant, sa matinée n'est pas terminée. Certaines difficultés de quittancement ou de prélèvement liées à la fusion des systèmes informatiques ont donné lieu ponctuellement à des pics d'appels. Elle doit encore rappeler les locataires qui n'ont pas eu la chance d'avoir un interlocuteur au bout du fil et qui ont souhaité être recontactés par Élogie-Siemp Contact.

À 14h, les appels reprennent. « Je souhaite que mon chèque soit prélevé en début de mois, est-ce possible ? Ma fenêtre est cassée, qui peut intervenir ? Du fait de l'incivilité de certains habitants, les parties communes de mon immeuble sont de plus en plus sales, qui peut agir ? » Hanene écoute, reformule, obtient des précisions avant d'enregistrer les demandes qui seront traitées par le responsable de secteur ou le chargé de clientèle.

« **Je suis le lien entre les locataires et Élogie-Siemp,** confie-t-elle. Mon objectif est de faciliter la vie de tous : aussi bien celle des locataires qui attendent une réponse claire et rapide que celle des collaborateurs des autres services au sein de l'entreprise pour qu'ils puissent intervenir sans tarder. »

Il est 16h30, avant de terminer sa journée, Hanene reprend les appels qui n'ont pas obtenu de réponse et traite les derniers courriers reçus. En fin de journée, elle aura eu pas moins d'une cinquantaine de locataires en ligne.

Chiffres clés

>12 collaborateurs, dont 11 chargés de relation locataires et 1 responsable de service

> 600 à 700 appels quotidiens traités par Élogie-Siemp Contact

> 70 % des demandes relèvent du technique, 30 % de l'administratif

L'équipe du service Élogie-Siemp Contact est disponible pour vous répondre de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30, du lundi au vendredi, au 01 40 47 55 55.

UNE ORGANISATION TERRITORIALE PLUS PROCHE DE VOUS

Dix agences assurent la gestion de proximité des immeubles dans un souci permanent d'amélioration de la qualité du cadre de vie des locataires. Découvrez leur périmètre d'intervention, ainsi que la localisation des bureaux où vous êtes accueillis sur rendez-vous et l'adresse TSA à laquelle vous pouvez adresser vos courriers. Sans oublier le numéro unique qui vous est dédié pour enregistrer vos réclamations et répondre à toutes vos demandes : 01 40 47 55 55.

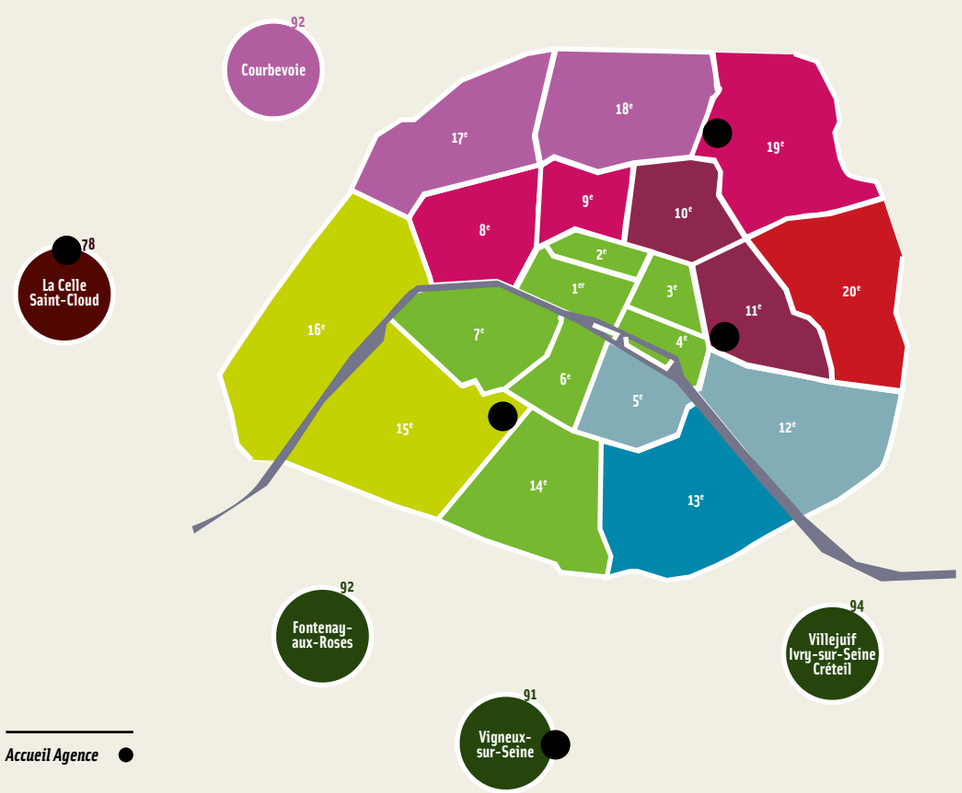

Pour nous joindre, un numéro dédié :
ÉLOGIE-SIEMP CONTACT
01 40 47 55 55

Agence 8e, 9e, 19e

Accueil : **2 rue Paul-Laurent**
75019 PARIS

Courrier : **ÉLOGIE-SIEMP / TSA 40040**
75924 PARIS CEDEX 19

Agence 10e, 11e

Accueil : **127 avenue Ledru-Rollin**
75011 PARIS

Courrier : **ÉLOGIE-SIEMP / TSA 30039**
75924 PARIS CEDEX 19

Agence 17e, 18e, Courbevoie

Accueil : **2 rue Paul-Laurent**
75019 PARIS

Courrier : **ÉLOGIE-SIEMP / TSA 40040**
75924 PARIS CEDEX 19

Agence Paris 20e

Accueil : **127 avenue Ledru-Rollin**
75011 PARIS

Courrier : **ÉLOGIE-SIEMP / TSA 30039**
75924 PARIS CEDEX 19

Agence La Celle Saint-Cloud

Accueil : **2 avenue du Parc**
78178 LA CELLE SAINT-CLOUD

Courrier : **ÉLOGIE-SIEMP / TSA 10037**
75924 PARIS CEDEX 19

Agence Centre

Accueil : **10 place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon**
75015 PARIS

Courrier : **ÉLOGIE-SIEMP / TSA 50041**
75924 PARIS CEDEX 19

Agence Sud-Est

Accueil : **10 place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon**
75015 PARIS

Courrier : **ÉLOGIE-SIEMP / TSA 50041**
75924 PARIS CEDEX 19

Agence Sud-Ouest

Accueil : **10 place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon**
75015 PARIS

Courrier : **ÉLOGIE-SIEMP / TSA 50041**
75924 PARIS CEDEX 19

Agence Paris 13

Accueil : **10 place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon**
75015 PARIS

Courrier : **ÉLOGIE-SIEMP / TSA 50041**
75924 PARIS CEDEX 19

Agence Essonne / Val-de-Marne

Accueil : **26 bis avenue de la Concorde**
91270 VIGNEUX-SUR-SEINE

Courrier : **ÉLOGIE-SIEMP / TSA 20038**
75924 PARIS CEDEX 19

VÉGÉTALISONS PARIS !

Tous responsables

Bulbes et graines fournis par la Ville de Paris commencent à fleurir dans tous les arrondissements

La Ville de Paris propose aux habitants d'obtenir leur permis de végétaliser. Le saviez-vous ? Installer une jardinière au coin de sa rue pour y faire pousser des tomates, investir un pied d'arbre pour y semer des fleurs, faire courir des plantes grimpantes sur un mur, transformer un potelet en installation végétale… devenez les jardiniers de votre quartier !

Quels espaces végétaliser ?

Lorsque ces projets sont situés sur la voie publique, ils nécessitent une autorisation préalable de la Ville de Paris : c'est le principe du permis de végétaliser. Attention, ce permis n'est pas destiné aux projets de végétalisation au sein des espaces privés. Si votre projet se situe dans votre cour d'immeuble par exemple, vous n'avez pas besoin de ce permis mais de l'autorisation d'Élogie-Siemp.

Comment obtenir un permis de végétaliser ?

La demande se fait simplement, en quelques clics :

> Déposez votre demande accompagnée de votre projet sur www.paris.fr/permisdevegetaliser ;

> Vous recevez votre permis dans un délai d'un mois, si le projet ne nécessite pas d'étude particulière ;

> Un kit de plantation comprenant de la terre végétale et des graines peut vous être fourni sur demande ;

> Vous signez la charte de végétalisation qui vous engage à installer vous-même le dispositif (par exemple : une jardinière ou une bordure de pied d'arbre), à utiliser des plantes locales et mellifères favorisant la biodiversité à Paris, à ne pas recourir à des pesticides et à veiller à l'esthétique et à l'entretien de vos plantes et supports (arrosage, nettoyage, etc.). Le permis est délivré au porteur de projet pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement.

Besoin de conseils ?

Pour vous guider dans votre projet, vous trouverez inspiration et conseils à la maison du jardinage (Parc de Bercy, Paris 12e). Vous pouvez également, sur la plateforme vegetalisons.paris.fr, présenter vos réalisations, explorer les projets de végétalisation près de chez vous, trouver de nouvelles idées et entrer en contact avec d'autres porteurs de projets !

La maison du jardinage
Parc de Bercy
41 rue Paul-Belmondo
75012 Paris
Tél. : 01 53 46 19 19
M° Bercy
Bus 24, 87, 62

Logement adapté aux seniors
49-51 rue Volta, Paris 3e

BIEN VIEILLIR DANS SON LOGEMENT

Vous souhaiteriez une douche plutôt qu'une baignoire ? Vous auriez besoin de barres d'appui dans votre salle de bain ou de toilettes rehaussées ? Vous seriez plus à l'aise avec des sols antidérapants ? Des travaux d'adaptation peuvent être entrepris dans votre logement afin de faciliter votre quotidien.

Élogie-Siemp a signé avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAV) d'Île-de-France, une convention par laquelle elle s'engage à réaliser tous travaux d'adaptation des logements occupés par des personnes retraitées autonomes, afin de favoriser leur confort de vie.

La CNAV participe financièrement à la réalisation de ces travaux pour un montant plafonné à 3 500 euros par logement. Pour bénéficier de ces travaux, les locataires retraités doivent remplir deux conditions :

> avoir des revenus fiscaux de référence qui ne dépassent pas 2 000 euros par mois pour une personne seule et 2 900 euros par mois pour un couple (une seule personne peut être retraitée),

> ne pas percevoir d'allocation personnalisée à l'autonomie ou de prestation liée au handicap.

Les locataires qui souhaitent bénéficier de ce dispositif doivent adresser à leur agence un dossier comprenant les pièces suivantes : une demande formulée par écrit, un certificat médical, une copie de la carte nationale d'identité, une copie de l'avis d'imposition (n-1).

En cas de forte baisse des ressources l'année de la demande, cette nouvelle situation pourra être prise en compte par le chargé de clientèle lors de l'instruction du dossier. Attention toutefois, les locataires qui dépassent les plafonds de ressources, se verront demander une contribution financière.

Les demandes concernent uniquement les logements d'une surface équivalente aux T1, T2 ou T3 (T4, T5 et T6 selon l'appréciation du bailleur). En effet, les locataires ne doivent pas être en situation de sous-occupation de leur logement. Dans ce cas, une proposition de mutation dans un logement plus petit, adapté ou à adapter, pourra être privilégiée.

Si vous ne remplissez pas les conditions requises, sachez que d'autres aides peuvent être sollicitées telles que l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou encore les aides de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Renseignez-vous auprès de votre conseil départemental ou de la MDPH.

LES PROJETS ASSOCIATIFS

Les projets associatifs jouent un rôle important dans l'amélioration du cadre de vie des locataires et dans le maintien du lien social au sein des résidences.

C'est pourquoi Élogie-Siemp, à travers son conseil de concertation locative, soutient de nombreux projets proposés par les associations de locataires. Pour l'année 2016, près de 50 projets associatifs ont été approuvés, parmi lesquels un projet relatif à la promotion de l'enfance et de l'adolescence à La Celle Saint-Cloud, des potagers urbains, des vide-greniers, une sortie pour les seniors dans le 13e arrondissement, des animations pour les enfants, des journées de sensibilisation au tri sélectif et bien sûr, des moments de convivialité au sein des résidences telles que les fêtes des voisins et fêtes de fin d'année.

Vous aussi, vous souhaiter proposer un projet au sein de votre immeuble ? Contactez l'amicale ou association de locataires qui vous représente. Les projets doivent être portés par l'une d'entre elles. Les thèmes peuvent être variés et concerner par exemple : les seniors, les loisirs jeunes, le vivre ensemble, la solidarité entre générations, le développement durable...

Les projets doivent être envoyés par courrier à l'adresse suivante : Élogie-Siemp / 8 boulevard d'Indochine 75924 Paris cedex 19. Ils sont examinés par une commission qui se réunit deux fois par an et qui en approuve ou pas le financement partiel.

N'oubliez pas de joindre à votre demande, en complément de la présentation de votre projet, un budget prévisionnel. À vos stylos !

Opération de nettoyage organisée à Vigneux-sur-Seine

Vos droits

LES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES

La représentation des locataires d'Élogie-Siemp est multiforme. Purement locale avec les associations par résidences, elle s'exerce également au niveau patrimonial avec le conseil de concertation locative, dont les modalités de fonctionnement ont été approuvées par le conseil d'administration en juin 2015.

Le conseil de concertation locative est un lieu d'échange entre Élogie-Siemp et les représentants des associations de locataires, affiliées aux confédérations nationales. Les débats portent sur des sujets relatifs à la vie dans les immeubles, aux conditions d'habitat, aux évolutions des loyers, aux charges, aux gros travaux, au fonctionnement des immeubles sur l'ensemble du patrimoine et plus généralement sur le cadre de vie des habitants dans leur quartier.
Autrement dit, tout ce qui touche à la maîtrise des charges, à la satisfaction des locataires, à la sécurité des immeubles peut être discuté et faire l'objet d'une concertation ! Le contrat collectif d'entretien de la robinetterie ou l'accord collectif sur la vétusté, sont des exemples récents de concertations concrètes.

La voix des locataires s'exprime enfin à travers les représentants élus au conseil d'administration, au nombre de deux pour Élogie-Siemp. Les prochaines élections des représentants des locataires auront lieu fin 2018.

AFOC
Association Force Ouvrière Consommateurs
141 avenue du Maine - 75014 Paris
Tél: 01 40 52 85 85 - Fax: 01 40 52 85 86
afoc@afoc.net
www.afoc.net

CNL
Confédération Nationale du Logement
62 boulevard Richard Lenoir - 75011 Paris
Tél : 01 47 00 96 20 - Fax : 01 43 57 04 97
www.lacnl.com

CGL
Confédération Générale du Logement
2-4 rue de Savies - 75020 PARIS
Tél : 01 43 66 49 11 - Fax : 01 43 66 67 29
www.cglparis.com

DAL
Droit Au Logement
29 avenue Ledru Rollin - 75012 PARIS
Tél : 06 11 78 86 67
www.droitaulogement.org

CLCV
Consommation, Logement et Cadre de Vie
29 rue Alphonse Bertillon - 75015 Paris
Tél : 01 75 43 30 40
www.clcv.org

SLC-CSF
Syndicat du Logement et de la Consommation
4 place de la Porte de Bagnolet - 75020 Paris
Tél : 01 40 31 70 00
www.slc.asso.fr

CHAQUE ANNÉE, LE MOIS DE MAI EST PROPICE AUX MOMENTS DE CONVIVIALITÉ ENTRE VOISINS.

Vendredi 19 mai a eu lieu la Fête des voisins dans plusieurs immeubles d'Élogie-Siemp. Organisé à l'initiative des associations de locataires, avec l'appui des gardiens, cet événement offre une occasion de se rassembler, se connaître, dialoguer et partager un verre comme ici au 125-127 boulevard de Charonne dans le 11e arrondissement de Paris, et ce dans un cadre festif.